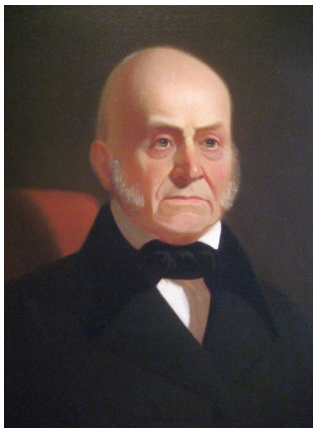


Amistad

Hervé Dumez



Portrait de John Quincy Adams par George Caleb Bingham (copie d'un original de 1844)

C'était un vieil homme au crâne dégarni et aux favoris broussilleux que John Quincy Adams, les yeux trop brillants, un peu bizarre.

Il avait à la fois tout réussi et tout raté. Son père l'avait emmené, petit garçon, pour l'accompagner dans sa carrière de diplomate en Europe. Il avait connu Lafayette et Condorcet à Paris, avait parcouru les rues de la capitale à pied en compagnie de Thomas Jefferson.

Plus tard, il avait été nommé ambassadeur des États-Unis à Saint-Pétersbourg où il était devenu le favori du tsar Alexandre 1^{er} qui l'emmenait chevaucher tous les matins aux alentours de la capitale, venait lui rendre visite et jouait à quatre pattes avec ses enfants. Poursuivant sa carrière, il était devenu secrétaire d'État et il était le vrai père de la doctrine dite Monroe, du nom du président sous lequel il avait officié, qui établissait que les États-Unis entendaient interdire le jeu des puissances européennes sur le continent américain et qu'ils refusaient de se mêler des affaires européennes. Puis, comme son père, il était devenu président des États-Unis et, comme lui toujours, n'avait pas été réélu. Sa plus grande fierté avait été d'être nommé professeur de rhétorique à Harvard, son université. Il avait en effet rêvé d'être un grand écrivain mais n'avait jamais écrit qu'un gigantesque journal, commencé à onze ans, complété chaque jour de sa vie. Tout ce qu'il avait entrepris était resté inachevé, désespérément, ayant eu la flamme des commencements, la débauche d'une énergie naissante, avant de se perdre. Les Adams étaient ainsi : ils avaient raison avant tout le monde, supportaient mal les médiocres, avaient une facilité sans pareille à se faire des ennemis de tous, et particulièrement des membres de leur propre parti, cultivaient ensuite l'amertume de l'inachèvement.

Quelques années après qu'il eut manqué sa réélection comme président des États-Unis, le 12^e district du Massachusetts l'avait porté triomphalement à la Chambre des représentants. Depuis, il était un

vieux parlementaire bougon, insupportable, aux bouffées d'éloquence interminables, à l'ironie mordante, qui irritait jusqu'à la haine les élus du Sud en réclamant le retour au droit de pétitionner contre l'esclavage que la majorité de la Chambre avait aboli. Pour lui, l'esclavage était une perversion morale et une honte pour ce pays qui avait déclaré, à la demande de son père et par les mots de Thomas Jefferson, lui-même pourtant propriétaire d'esclaves, que tous les hommes sont nés égaux, avec un même droit à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur. Pour autant, les abolitionnistes ne trouvaient pas grâce à ses yeux : l'Union était trop importante et l'abolitionnisme ne pouvait conduire qu'à une sécession des États du Sud qu'il craignait par dessus tout. Il alla même jusqu'à s'opposer à une motion demandant l'interdiction du commerce des esclaves dans le District of Columbia, s'attirant la fureur des militants antiesclavagistes.

S'il était une chose que John Quincy avait détestée, c'était la pratique du droit. Ayant achevé d'heureuses études à Harvard, il s'y était résolu à contrecœur, poussé par ses parents qui y voyaient pour lui un moyen de gagner sa vie. Le cabinet qu'il avait ouvert à Boston n'avait jamais pris son envol et il avait souvent attendu le client, sans vraiment le souhaiter. La seule grande affaire qu'il avait plaidée devant la Cour suprême n'avait été qu'un prétexte pour se trouver à Washington au moment de la prestation de serment du président Madison et être compris dans le train des nominations de la nouvelle administration. La manœuvre avait réussi puisque c'était ainsi qu'il avait été nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg, échappant pour toujours, pensait-il, à la corvée du barreau. Lorsqu'on vint le trouver pour lui parler de cette affaire, il refusa net. L'idée de plaider à nouveau, après tant d'années, lui parut absurde. De plus, il ne voulait pas avoir affaire aux antiesclavagistes. Et puis il réfléchit, en s'enflammant comme à son habitude. La cause rejoignait tous les combats de sa vie et la gagner, sans doute, lui paraissait pouvoir racheter ses échecs. On lui demandait à lui, ancien président des États-Unis, fils d'un des plus illustres signataires de la déclaration d'indépendance, de revenir devant la Cour suprême pour sauver la vie de femmes, d'enfants et d'hommes qui s'étaient révoltés contre leur réduction en esclavage. On lui expliquait, pour le convaincre de le faire, que lui seul en avait le pouvoir, et il sentit, dans l'agitation bouillonnante de son esprit, que c'était probablement vrai.

*
**



L'Amistad au large de Culloden Point, artiste anonyme (1839)

Tout avait commencé un jour d'août 1839, lorsque Henry Green, un ancien capitaine au long cours, et son ami, Pelatiah Fordham, étaient partis chasser sur les terrains sauvages de Long Island, près de Montauk Point. Embusqués à l'affût d'oiseaux de passage, ils virent défiler une troupe d'Africains

vêtus de couvertures et parlant une langue inconnue. Ils s'approchèrent : ces gens étaient perdus et, d'après ce qu'ils purent en comprendre, cherchaient de l'eau douce. Lorsqu'ils les eurent menés à une rivière et fait boire, les Africains leur firent signe de les suivre et la troupe se dirigea vers la côte. On aperçut à l'ancre, à quelques encablures du rivage, une goélette. Un *brick* des gardes-côtes américains manœuvrait pour s'en approcher. L'officier commandant ce dernier envoyait une chaloupe jusqu'à la goélette, dont on avait reconnu le nom, l'*Amistad*. D'autres noirs, nus, hommes, femmes, enfants, montèrent sur le pont, baragouinant dans un langage incompréhensible. Apparurent alors deux blancs, hâves, effrayés d'abord, puis excités. L'un parlait un peu l'anglais. Il expliqua qu'ils s'appelaient Pedro Montez et José Luis, qu'ils étaient citoyens espagnols, venant de Cuba ; que leurs esclaves s'étaient révoltés, qu'ils avaient tué le commandant et un homme d'équipage, qu'ils les avaient gardés en vie pour leur faire manœuvrer le navire et les forcer à rejoindre l'Afrique. Le jour, les esclaves dirigeaient le navire en suivant le soleil vers l'Afrique. La nuit, les deux Espagnols faisaient cap vers l'est pour rejoindre une côte américaine, les noirs ne parvenant pas à se repérer aux étoiles. Le voyage avait finalement duré soixante-trois jours. La goélette fut acheminée jusqu'à New London, Connecticut. Les révoltés furent mis en prison. Neuf étaient morts durant la traversée. Sept autres moururent d'épuisement avant que le procès ne se tînt.

**

Le capitaine des garde-côtes demandait à la cour de reconnaître son droit : il avait secouru un navire incapable de se manœuvrer. Au titre de la loi maritime, il réclamait une partie de la valeur du navire sauvé et de sa cargaison : de l'or, du vin, de la soie pour une valeur estimée à 40 000 dollars environ, et plus de 20 000 dollars pour les esclaves.

Green et Fordham, estimant quant à eux qu'ils avaient sauvé le groupe des esclaves descendus à terre, réclamaient cette partie de la cargaison.

Les deux Espagnols, de leur côté, affirmaient que les esclaves leur appartenaient à titre personnel, comme le prouvaient leurs passeports, et ne faisaient donc pas partie de la cargaison. Ils déposaient plainte contre les mutins pour meurtre et piraterie.

Le gouvernement espagnol intervint auprès du président Van Buren faisant valoir qu'un navire de guerre des États-Unis d'Amérique avait arraisonné un bâtiment espagnol victime d'un acte de piraterie, disposant de papiers en règle, et que les traités internationaux lui faisaient un devoir de rendre le bâtiment et sa cargaison à leurs propriétaires légitimes.

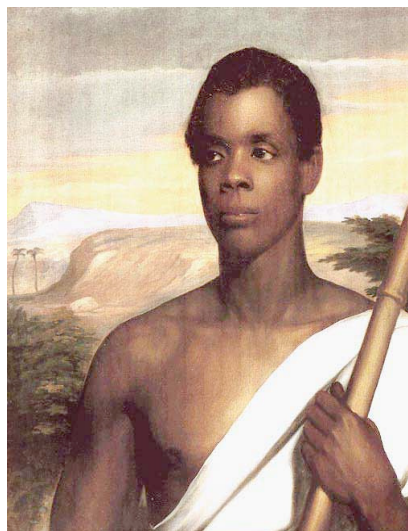
On était en pleine campagne électorale et Van Buren avait besoin des voix des États du Sud pour être réélu. Il désirait que ce navire et sa cargaison fussent rendus au gouvernement espagnol, même si cela devait conduire à la pendaison des chefs des mutins. Le procureur fédéral, nommé par Van Buren à ce poste, reçut donc pour instruction de demander à la cour, au nom de l'administration, que les traités internationaux fussent respectés et le navire et les esclaves remis à leurs deux propriétaires. La

cour se devait de reconnaître qu'elle n'était pas compétente pour juger l'affaire, et se contenter de confier le navire et sa cargaison, y compris humaine, à l'administration qui en disposerait en fonction des traités internationaux. Le procureur était néanmoins inquiet et écrivait à son ministre, le secrétaire d'État, alors que le procès débutait : « *Je déplorerais profondément que ces vauriens de noirs ne tombent aux mains des abolitionnistes, dont Hartford est remplie.* »

*
**

Or, justement, les abolitionnistes du Connecticut s'étaient rapidement saisis de l'affaire. Ils avaient contacté le fondateur de la société antiesclavagiste, le New Yorkais Lewis Tappan. Celui-ci constitua aussitôt un Comité *Amistad*, qui s'employa à lever des fonds pour donner aux Africains la meilleure assistance juridique possible.

La première étape fut de mobiliser Josiah Gibbs professeur de philologie de Yale. Ce dernier se rendit à la prison de New London et demanda à voir les esclaves. Entrant dans la salle et s'adressant à eux, il leva un doigt et dit : « *one* ». Puis il sortit une pièce de monnaie et redit : « *one* ». Un des prisonniers répondit : « *eta* ». Pas à pas, Gibbs composa un petit vocabulaire des chiffres de un à dix, et identifia trois langues parlées par les prisonniers, dont une très majoritaire. Poursuivant ses recherches, il établit que cette dernière était le mendi. Il lui fallait maintenant trouver un interprète capable de traduire cette langue en anglais et il se mit alors à parcourir les quais de New Haven et de New York. Il abordait tous les marins de couleur qu'il croisait sur les quais, leur récitait les nombres de 1 à 10 en mendi, cherchant une réaction. Enfin, sur un quai de New York où était amarré un navire anglais, il rencontra un jeune homme de vingt ans, originaire de Sierra Leone, lui-même arraché à son pays par des trafiquants d'esclaves, libéré par un navire britannique et s'étant engagé dans la Royal Navy. L'interprète recueillit le témoignage des prisonniers qu'il traduisit en anglais.

*
**

L'affaire apparut sous un jour différent. Les prisonniers, interrogés indépendamment les uns des autres, s'accordaient sur ce qui s'était passé. Ils avaient été pris en Sierra Leone et emmenés à Cuba. Là, on leur avait fabriqué des passeports les faisant passer pour des esclaves nés en territoire espagnol et ils avaient été vendus à Ruiz et Montes. Puis on les avait embarqués sur l'*Amistad*. Affrontant une tempête, la goélette s'était éloignée de la côte cubaine, et le capitaine, estimant que le voyage allait durer plus longtemps que prévu, avait commencé à rationner la nourriture et surtout celle des esclaves. Un jour qu'inquiets, ils avaient demandé par gestes ce que l'on comptait faire d'eux, le cuisinier leur avait montré un

Portrait de Sengbe Pieh, Nathaniel Jocelyn (1840)

bloc de bœuf séché. Ils en avaient déduit qu'ils allaient à la mort. L'un d'eux, fils d'un chef de tribu, Sengbe Pieh – Cinque d'après son faux passeport cubain –, ayant trouvé un clou sur le pont, avait réussi à se détacher, puis à libérer ses compagnons. Ils avaient tué le commandant du navire et le cuisinier, les deux autres hommes d'équipage s'étant enfuis sur un canot. Cinque avait pris le commandement. Dans la prison de New London où il était enfermé à l'écart des autres, il demanda à Gibbs qu'il lui fit donner des leçons d'anglais. On lui fournit de surcroît des rudiments de christianisme.

*

**

La cour devait-elle saisir l'opportunité qui lui était présentée de ne pas traiter cette affaire délicate et accéder à la demande du président des États-Unis, lui remettant le navire, sa cargaison et les esclaves, afin que le tout soit rendu aux propriétaires espagnols, le bruit de la très probable pendaison des mutins devant être atténué par la distance dans l'espace et le temps et n'arriver qu'après les élections ? Devait-elle accorder au capitaine du garde-côte une partie de la cargaison de l'*Amistad*, et inclure les esclaves dans celle-ci ? Devait-elle se prononcer sur le meurtre du capitaine et du cuisinier de la goélette ?

*

**

Lorsque s'ouvrit le procès, Hartford, capitale du Connecticut, était envahie par les journalistes, les avocats et les touristes. Les hôtels étaient pleins, on pique-niquait sur la pelouse devant le petit tribunal en brique, malgré le froid. Dans le port entra le *USS Grampus*. Son capitaine tenait directement ses instructions de la Maison Blanche : si le juge décidait de remettre les captifs à l'exécutif, le Marshall les conduirait à bord et les amarres seraient aussitôt larguées, avant qu'appel de la décision du juge puisse être interjeté. En vain, le capitaine avait objecté que son navire était trop petit pour embarquer autant de gens, qu'il faudrait installer une partie des captifs sur le pont, qu'on était en hiver et que le risque était grand qu'il y ait des pertes, à cause du froid ou du gros temps prévisible : ses ordres avaient été maintenus.

*

**

Les prisonniers étaient-ils nés libres, ou esclaves ? Devant la cour de district, le professeur Gibbs donna un cours de linguistique. Il avait conscience que la science naissante du langage pouvait permettre de sauver la vie des accusés. Les noms de chacun, expliqua-t-il, désignaient des lieux, des objets, l'appartenance à une tribu de Sierra Leone. Si, comme Ruiz et Montes le soutenaient, les prétendus esclaves avaient passé des années à Cuba, ces noms se seraient altérés quant à leur forme ou leur prononciation. L'explication était si solidement fondée, mais si longue, que le juge interrompit le témoignage, se déclarant pleinement convaincu que les prisonniers étaient des Africains. Les passeports avaient été falsifiés. Bien qu'il se fût opposé quelques années auparavant

à Lewis Tappan qui défendait alors une femme coupable à ses yeux d'avoir ouvert près de son domicile une école accueillant les petites filles de couleur, le juge estima que les prisonniers étaient des hommes libres et que le président des États-Unis devait s'organiser pour les renvoyer en Afrique. Il accorda un tiers de la valeur du navire et de sa cargaison au lieutenant des garde-côtes qui avait arraisonné et sauvé l'*Amistad*.

Le *Grampus* leva l'ancre à vide et le procureur fédéral fit appel de la décision. La cour d'appel confirma la décision de première instance. Le procureur, à l'instigation du président Van Buren en proie à ses soucis électoraux, plaida pour que l'affaire fût portée devant la Cour suprême.

*

**

Le dossier purement juridique était bien étayé. Le défenseur choisi par le comité *Amistad* s'était révélé un remarquable tacticien du droit et, par deux fois, ses arguments avaient été reçus par les cours. Mais Lewis Tappan savait que la décision de la Cour suprême aurait une forte dimension politique. La pression sur la Cour était énorme : plusieurs de ses membres possédant des esclaves, elle était censée être plus encline à écouter les arguments de l'administration Van Buren qu'une cour du Massachusetts, État hostile à l'esclavage. Le 22 février 1841, lorsque les audiences commencèrent, le ministre de la Justice, au nom du gouvernement fédéral des États-Unis, expliqua à la cour qu'un tribunal américain ne pouvait pas mettre en cause des passeports rédigés par un pays souverain et ami, et qu'il devait les tenir pour authentiques. Lewis Tappan avait parfaitement analysé la situation : il avait engagé le meilleur des avocats possibles, le mieux à même d'établir la solidité du dossier. Mais il savait qu'il fallait aussi s'occuper de cette dimension politique du dossier.

Ce fut alors qu'il se rendit dans le Massachusetts pour tenter d'enrôler dans la bataille John Quincy Adams. Le pari était risqué. Certes, nul ne pouvait assumer la tâche comme lui, mais chacun avait à l'esprit le tempérament des Adams, capables de s'attirer l'hostilité générale. Le vieil homme lui-même se connaissait bien : le soir même de la visite de Tappan, après avoir finalement accepté, dans la solitude de son journal, il implora Dieu de lui accorder le contrôle sur son humeur et la force d'être à la mesure de la tâche. Et tout commença très mal. Quelques jours avant l'ouverture de la session de la Cour, irrité par les positions esclavagistes de son collègue le représentant de la Virginie, à la Chambre, il s'emporta dans une tirade d'une heure, dépassant toutes les bornes de la bienséance parlementaire. Il rentra chez lui effondré. Certains de ses collègues avaient parlé de démence. Lui-même savait qu'il venait de compromettre gravement la cause pour laquelle on venait de le mobiliser, qu'il était apparu, non sans raison et selon ses propres mots « *excentrique, sauvage, extravagant.* »

*

**

Lorsqu'il s'avance vers la barre, dans la salle située au-dessous du Sénat où siège alors la Cour, le 24 février 1841, il est l'un des derniers à avoir connu personnellement George Washington, Thomas Jefferson, John Madison et tous les pères de la Révolution. Il a assisté, enfant blotti contre sa mère, au premier échange de coups de fusil entre troupes anglaises et insurgés américains à Bunker Hill. Il a été président des États-Unis, mais un président sans aura. Il se sait en réalité incontrôlable et se fait peur. Sa voix, notent ceux qui assistent à l'audience, tremble et semble devoir vaciller. Il commence par évoquer la dernière plaidoirie qu'il a faite devant cette même Cour trente-deux ans auparavant et déclare qu'il présente l'originalité de cumuler en même temps l'inexpérience de la jeunesse et les faiblesses de l'âge. Une coquetterie que ce rappel, mais empreinte d'un doute poignant et sincère sur ses capacités. Il énonce qu'il trouve une double consolation dans la qualité du dossier juridique construit par son collègue Roger Baldwin et dans le fait qu'il se trouve devant une cour de justice. Ce sera le fond de son argumentation : l'opposition entre ce que l'on peut attendre d'une cour, suprême de surcroît, et le comportement de l'exécutif tout au long de cette affaire. Sa voix se fait plus claire et le vieillard se redresse quand il rappelle qu'il est là pour défendre la vie et la liberté d'hommes, de femmes et d'enfants dont le destin est confié aux juges qu'il a en face de lui. Sa voix enfle même lorsque, juste après son exorde, il s'attaque directement à l'exécutif en exercice.

*
**

Il va parler quatre heures durant. Il va mêler, encore une fois la coquetterie – faisant remarquer qu'il connaît personnellement le ministre des Affaires étrangères espagnol et apprécie son intelligence et sa courtoisie, comme il connaît le président des États-Unis et le secrétaire d'État –, l'ironie – si les traités internationaux peuvent s'appliquer à ce cas et si une cour américaine n'est pas en droit de juger l'affaire, il faut alors remettre le navire aux mains de ceux qui en avaient la maîtrise lorsqu'il est arrivé dans les eaux américaines, c'est-à-dire les Africains, en leur confiant leurs prisonniers, les deux Espagnols, qui sont peut-être, après tout, au regard des coutumes mendi, leurs esclaves –, le registre solennel – à sept reprises, il cite la Déclaration d'Indépendance, deux fois en la montrant du doigt, affichée sur les murs mêmes de la salle d'audience, une fois comme inscrite dans le cœur même des juges, une fois comme autorité suprême : « *À l'instant même où vous en venez à la Déclaration d'Indépendance, à savoir que tout homme a droit à la vie et à la liberté, un droit inaliénable, cette affaire est jugée.* » S'appuyant sur les éléments du dossier, il établit que la demande du roi d'Espagne contrevient à tout ce pour quoi les pères fondateurs de la Constitution américaine se sont battus. Et il s'attaque dans un premier temps au Secrétaire d'État, avec une violence qui glace les juges sur leurs fauteuils et l'auditoire sur les bancs : « *Il a dégradé l'image de son pays aux yeux des nations civilisées, non seulement en tolérant que ces exigences [du roi d'Espagne] restent sans réponse, mais en se comportant – je suis obligé de le dire ici –, tout au long*

de cette affaire, comme si l'exécutif était réellement désireux d'accéder à chacune de ces exigences. »

*
**

Au bout de ces quatre heures, après une reprise exhaustive du dossier dans tous ses éléments juridiques mais aussi sous un angle nouveau, politique et diplomatique, épuisé lui-même, il a le soulagement d'être interrompu par le président de la Cour qui lève la séance et renvoie tout le monde au lendemain.

Au matin du 25 février, alors que la foule se presse déjà dans la salle, aucun des juges n'a pris place à l'heure annoncée. Ils entrent enfin, pâles, défaits, silencieux, dans la salle d'audience et s'assoient, un fauteuil restant vide. Le président annonce que la nuit précédente, dans son sommeil, s'est éteint le juge Barbour. La séance est ajournée. La Cour reporte l'audience au 1^{er} mars.

*
**

John Quincy Adams parlera ce jour-là trois heures. C'est désormais au président des États-Unis lui-même qu'il va s'attaquer. En ne repoussant pas les demandes inadmissibles de l'Espagne, en demandant au procureur de faire en sorte que les Africains ne soient pas soumis aux arrêts d'une cour de justice, mais maintenus sous l'autorité de l'exécutif, en ordonnant au capitaine du *Grampus* de les ramener à Cuba sans qu'ils puissent faire appel, il a parjuré son serment présidentiel, celui de respecter la Constitution. Les mots sont incroyablement durs. Il va jusqu'à évoquer devant la cour pétrifiée *« la soumission servile d'un président américain à l'insolente injonction d'un ministre étranger »*. Il use d'une anaphore violente – tout comme Zola en usera quelques années plus tard à la face d'un président français – : *« J'ai honte ! J'ai honte qu'une telle position ait pu être adoptée par un fonctionnaire de ce pays, appartenant à l'exécutif ou au judiciaire. J'ai honte d'avoir à affronter le regard des nations de la terre avec le poids de cette position publiée officiellement et, ce qui est pire, endossée par le gouvernement : une position manifestant une approche sans équivalente de la procédure, inouïe chez les nations civilisées, officiellement cautionnée, et que pourtant ce même gouvernement n'a pas osé mettre en œuvre. »* Après une longue interprétation juridique d'un cas antérieur, qui fait un peu retomber la tension, il va conclure sur une envolée. Une nouvelle fois, il rappelle qu'il est un vieil homme et qu'il plaide pour la dernière fois. Il évoque les juges de la Cour suprême qu'il a connus dans sa jeunesse et qui ont disparu. Puis se tournant vers ceux qui siègent en ce jour, qui sont marqués par la disparition de leur collègue Barbour, il leur souhaite, lorsqu'ils paraîtront devant le juge suprême, d'être accueillis chacun par ces mots : *« C'est bien, bon et loyal serviteur ; entre dans la joie de ton Seigneur. »* (Matthieu, 25, 23)

*
**

Quelques instants auparavant, en en finissant avec lui-même, il a cité le vers 484 du livre V de l'*Énéide*.

Énée a organisé des jeux et vient le moment du combat de cestes, ces bandelettes de cuir garnies de plomb dont l'on s'entoure les poings pour combattre, parfois jusqu'à la mort. Un jeune taureau en est le prix. Darès s'avance, un géant que tout le monde craint tant que nul n'ose l'affronter. Il réclame alors son prix, sans avoir combattu, quand le roi de Sicile, se tourne vers Entelle, un ancien champion. Entelle se dit trop vieux, puis accepte quand même le combat. Près de succomber, il reçoit des dieux une force surhumaine qui lui fait massacrer Darès, au point qu'Énée est obligé de suspendre le combat, permettant aux compagnons de Darès de l'évacuer du champ du combat avec son prix de consolation. On apporte à Entelle le jeune taureau, prix de sa victoire. D'un coup de poing dément, le vieil homme fracasse le crâne de la bête qui s'abat à ses pieds, montrant ainsi à quelle mort Darès a échappé. Puis il déclare : « *Hic caestus artemque repono* » – ici, je raccroche mes cestes et mon art. En réalité, et ce sera la dernière coquetterie, cette fois angoissée, du vieux lutteur, John Quincy Adams a omis un mot. Le vers exact est : « *Hic victor caestus artemque repono* » – Ici, en vainqueur, je raccroche mes cestes et mon art. Il savait que lui seul pouvait affronter l'exécutif en exercice ; il l'a fait, avec la fermeté que l'on attendait de lui, l'énergie, mais aussi l'outrance qui étaient siennes. Il tremble en attendant le résultat, car il redoute d'être allé trop loin alors qu'il porte sur lui, encore plus lourdes que ses années, le poids de vies à sauver. Il escamote le mot fatidique et il attend, fiévreux et inquiet.

*

**

C'est le juge Story qui formula le jugement, voté par la Cour. Originaire lui aussi du Massachusetts, il est l'un des tout premiers juristes de son temps, le véritable fondateur de l'école de droit de Harvard. Au soir de la plaidoirie de la défense, il a écrit à sa femme, avec une admiration mêlée d'énerverment, qu'il a trouvé la prestation de Adams « *extraordinaire par sa force, sa profondeur sarcastique, et sa manière d'aborder des sujets bien au-delà des éléments du dossier et des points de discussion* ». Il qualifie l'affaire de « *très particulière et embarrassante*. » Il est hors de question que la Cour se prononce sur l'esclavage en tant que tel. Avec prudence, il s'en tiendra quant à lui aux arguments purement juridiques développés avec minutie et solidité par Baldwin. Ses collègues suivent son analyse, à l'exception d'un seul. Le 9 mars 1841, c'est lui qui proclame le verdict : la Cour confirme les décisions prises précédemment tant par le tribunal de première instance que par la cour d'appel et déclare les Africains libres de retourner dans leur patrie. Sur le premier bout de papier qui lui tombe sous la main, John Quincy Adams écrit aussitôt à Tappan : « *Ils sont libres.* »

*

**

Le président Van Buren refusa de fournir un navire pour rapatrier les esclaves libérés. Tappan dut organiser une tournée de conférences avec eux dans les États du Nord, qui permit de réunir des fonds. Le comité put alors affréter un trois mats, le *Gentleman*. Les trente-cinq survivants s'embarquèrent, accompagnés de cinq missionnaires. Revenu dans son pays, Sengbe apprit que son village avait été ravagé par la guerre, sa maison détruite et la majeure partie de sa famille massacrée ou emportée en esclavage. Il disparut, puis revint mourir à la mission en 1879.

Van Buren ne fut pas réélu président des États-Unis.

Presque sept ans plus tard exactement, le lundi 21 février 1848, alors que la Chambre des représentants s'app préparait à voter en faveur de la guerre contre le Mexique, John Quincy Adams eut la force de répondre d'une voix faible « non », à l'appel de son patronyme ; il se leva alors, mais aucun son ne sortit plus de ses lèvres et il resta un moment debout, s'étouffant, avant de s'effondrer. Conduit dans le bureau du *Speaker*, il fut allongé sur un divan. Il mourut deux jours plus tard. La nouvelle de son décès fut connue presque immédiatement dans l'ensemble du pays grâce au télégraphe qui venait d'être installé.

L'affaire *Amistad* donna un nouvel élan aux abolitionnistes. Les tensions se multiplièrent et allèrent jusqu'au point de non-retour : le Sud décida de faire sécession, et les États jusque-là Unis s'enfoncèrent dans cette sanglante guerre civile que John Quincy Adams avait tant redoutée ■

Référence

McCulloch David (2001) *John Quincy Adams*, New York, Simon & Schuster.